

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 30 juillet 2020

Date de convocation : 23 juillet 2020  
Date d'affichage : 23 juillet 2020

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 31  
Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt et le trente juillet,

À dix-huit heures, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRNOVITCH, Président,

**Présents** : TCHOBDRNOVITCH Robert, LOVISOLY Jean-François, JEAN Geneviève, NATTA Jacques, BRABANT Jean-Marc, MAUGAN-CURNIER Séverine, PARTAGE Michel, GOUIRAND Alain, MOURET Karine, MAUREL Eve, ROBERT Jean-Louis, GARCIN Mylène, PANATTONI Josiane, RISBOURG Gregory, DUVAL Marc, GRANGE Valérie, JAUBERT Marc, KHALIZOFF Samantha, GUEYDON Alain, BONNET François, MARGAILLAN Brigitte, PAUMIER-LALLEMAND Béatrice, LE BOUC Nathalie, BOREL Jean-Luc, BRETTE Romain, DUMONTIER Rose-Marie, VITALE Bernadette, GIRAUDON Josiane, ROUZET Richard, SERRA Catherine, SIMOS Michel.

**Procurations de** : DE SABRAN PONTEVES Géraud donne procuration à TCHOBDRNOVITCH Robert, DE VILLEBONNE Alain donne procuration à NATTA Jacques, BASTIE Emilie donne procuration à GRANGE Valérie, SALERNO Nicolas donne procuration à MAUGAN-CURNIER Séverine, AUBOIS Pierre donne procuration à LOVISOLY Jean-François, DOMEIZEL Mariane donne procuration à BOREL Jean-Luc.

**Absents et excusés** : EGG Philippe, RICHAUD Joëlle, DAUPHIN Anne-Marie, LAROCHE Franck,

Monsieur Gregory RISBOURG est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-037  
Finances & Moyens Généraux  
Détermination du nombre de vice-présidents et composition du Bureau

Rapporteur : Robert TCHOBDRNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-2, L. 5211-6 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu la délibération n°2020-035 du 16 juillet 2020 déterminant le nombre de vice-présidents et la composition du bureau ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le nombre de vice-présidents est déterminé par le Conseil Communautaire dans la limite de 20 %, arrondi à l'entier supérieur de l'effectif total de l'organe délibérant. Le conseil peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur sans toutefois dépasser 30 % de son effectif total.

Le Conseil Communautaire de COTELUB est composé de 41 membres, ainsi il peut être élu jusqu'à 9 vice-présidents ou jusqu'à 13 si le conseil se prononce à la majorité des 2/3.

Il convient d'en déterminer le nombre, ainsi que la composition du bureau.

Ce dernier est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Lors du Conseil Communautaire d'installation du 16 juillet 2020, il a été décidé, dans un premier temps, de ne prévoir qu'un seul vice-président, qui a été élu le même jour.

Après concertation, il est aujourd'hui proposé la création de 5 autres vice-présidences, portant ainsi le nombre total de vice-président à 6.

Il sera ce jour procédé à l'élection de 4 vice-présidents.

Il est également proposé que le bureau soit composé uniquement du Président et des 6 vice-présidents.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De fixer le nombre de vice-présidents à 6 ;
- De fixer la composition du bureau comme suit : le Président et les 6 vice-présidents.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide :

- **De fixer** le nombre de vice-présidents à 6 ;
- **De fixer** la composition du bureau comme suit : le Président et les 6 vice-présidents

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix pour

1 voix contre (KHALIZOFF Samantha)

Majorité des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRNOVITCH  
Président

